

ROFORGE

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE au capital de 160.000 €EUROS

SIEGE SOCIAL : Parc d'Activités de Stelytec - 42400 SAINT CHAMOND

303 559 942 R.C.S. SAINT ETIENNE

* * *
* *
*

DEPOT R.C.S. N°
2401050341
TRIBUNAL DE COMMERCE - ST ETIENNE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS ORDINAIRES

DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 DECEMBRE 2004

FIN DE MANDAT DU PRESIDENT & NOMINATION DU NOUVEAU PRESIDENT

* * *
* *
*

Du procès-verbal des Décisions Ordinaires de l'Associé Unique du 30
Décembre 2004,

Il a été littéralement extrait ce qui suit :

3

PREMIERE RESOLUTION

L'Associé unique,

décide de mettre fin, à effet du 31 Décembre 2004, au mandat de Président de Monsieur Martial ROSER,

et le remercie de l'action menée depuis de nombreuses années, à la tête de la Société.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associé unique,

nomme aux fonctions de **Président**, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le **31 Décembre 2008** :

∞ **Monsieur Hugues BOUSSION**
demeurant à 92210 St CLOUD - 5, rue Henri Regnault,
actuellement Directeur Général de la Société.

Monsieur BOUSSION, pressenti, a déclaré accepter le mandat de Président, en précisant qu'aucune disposition légale ou réglementaire ne fait obstacle à sa nomination.

TROISIEME RESOLUTION

L'Associé unique,

décide que, le Président disposera, conformément aux dispositions de l'article L 227-6 du Code de Commerce, des pouvoirs les plus étendus pour agir, en toutes circonstances, au nom de la Société dans les limites de l'objet social.

Les limitations apportées par l'article 15 des statuts, aux pouvoirs du Président trouveront application à titre de règlement intérieur.

POUR EXTRAIT ET MENTION.

Copie certifiée conforme

